

Appel de candidatures Résidence d'artiste – Été 2025

Mise en contexte

La Ville de Joliette reconnaît que les artistes et les travailleurs culturels jouent un rôle primordial dans son activité culturelle. La reconnaissance, le développement et le soutien à la pratique professionnelle s'exercent dans une volonté de préservation des acquis et de développement de nouvelles initiatives culturelles. C'est pour ces raisons qu'un programme d'artistes en résidence a été mis en place en 2013, en collaboration avec le *Festival Mémoire et Racines*.

L'artiste en résidence pourra se consacrer à son travail de recherche et d'expérimentation musicale, pour une période d'un mois, tout en vivant une véritable immersion dans la culture joliettaise. Afin de bonifier l'expérience, un jumelage avec un artiste lanaudois sera offert.

Pendant sa résidence, l'artiste sera invité à assister à différentes activités culturelles telles que mentionnées ici-bas et à y participer en tant que musicien. Directement en contact avec le travail des créateurs lanaudois, il découvrira alors le noyau du trad québécois.

Qui peut déposer une candidature ?

L'appel est ouvert à tous les artistes résidant à l'extérieur de la région de Lanaudière (Québec, Canada et international) ayant une pratique en musique traditionnelle. Les candidats doivent démontrer un intérêt pour le travail collaboratif et pour la médiation culturelle.

Cachet et frais de subsistance attribués à l'artiste

2 000 \$ pour le mois incluant sa participation aux ateliers de médiation culturelle et aux prestations musicales.

Frais de déplacement

1 000 \$ maximum selon le lieu de résidence de l'artiste



Autres services offerts à l'artiste

- Hébergement;
- Lieu de travail;
- Accès à la bibliothèque municipale, piscine et au prêt de kayak;
- Accès aux événements se déroulant à Joliette;
- Passe d'accès au Festival Mémoire et Racines.

Engagement de l'artiste

- Assumer ses déplacements personnels lors de son séjour;
- Apporter son ordinateur personnel (si nécessaire);
- Offrir des ateliers de médiation culturelle auprès de la communauté;
- Participer aux différents événements musicaux;
- Être disponible et présent sur le territoire de Joliette lors des jours de semaine;
- Offrir différentes prestations musicales, notamment dans le cadre du *Festival Mémoire et Racines*;
- Mentionner le programme d'artistes en résidence de la Ville de Joliette et de Lanaudière : du Festival Mémoire et Racines lors de ses présentations;
- Compléter un rapport d'évaluation du programme à la fin de la résidence;
- Participer au tournage d'une vidéo promotionnelle pour le programme.

Date de la résidence

La résidence est d'une durée de 30 jours à l'été 2025 entre les mois de juillet et août (à déterminer avec l'artiste). L'artiste doit être obligatoirement présent lors du *Festival Mémoire et Racines* qui se déroulera à la fin du mois de juillet 2025.

Dépôt d'une candidature

Tous les artistes intéressés à déposer leur dossier doivent soumettre :

- Un curriculum vitae;
- Un texte décrivant ce sur quoi l'artiste désire travailler lors de sa résidence (maximum 500 mots);
- Une photo de l'artiste;
- Une revue de presse (s'il y a lieu).

Les dossiers peuvent être rédigés en français ou en anglais.



Marche à suivre pour soumettre sa candidature

Les demandes peuvent être envoyées par la poste ou par courriel à l'adresse suivante :

Appel de candidatures : Résidence d'artiste 2025

Service des Loisirs et de la culture

Pavillon Gilles-Beaudry

102, rue Fabre

Joliette (Québec) J6E 9E3

loisirs@ville.joliette.qc.ca

Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer de recevoir un accusé de réception. Considérant que certains envois électroniques sont volumineux, il est fortement recommandé d'utiliser le service gratuit « WeTransfer ».

Date limite

Les artistes ont jusqu'au 29 novembre 2024 pour déposer leur candidature. Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Évaluation des demandes

Un comité de sélection formé de représentants du milieu de la musique traditionnelle et de la Ville de Joliette se réunira afin d'évaluer les candidatures reçues.

Questions

Pour un complément d'information, n'hésitez pas à communiquer avec :

Madame Noémie Laplante

Chef de division – culture et vie communautaire

Ville de Joliette

450 753-8000

noemie.laplante@ville.joliette.qc.ca

L'utilisation du genre masculin a pour seul but de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Ce programme est offert grâce à la politique culturelle de la Ville de Joliette, en collaboration avec le *Festival Mémoire et Racines*.